BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1388

40 – LANDES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MT-DE-MARSAN

Ventes et cessions

917 856 007 RCS Mont-de-Marsan.
L.E.N.S.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : Rue de l'Arrayade, 40280 Saint-Pierre-du-Mont.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS UNIQUE DE PROJET DE FUSION Société « SYLVAE » société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, siège social : MONT-DE-MARSAN (Landes), ZA du Beziat Rue de l'Arrayade, RCS Mont-de-Marsan 878 713 494. Société « L.E.N.S. », société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 8.000 euros, siège social : MONT-DE-MARSAN (Landes), Rue de l'Arrayade, RCS Mont-de-Marsan 917 856 007. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mont-de-Marsan (Landes) du 20 novembre 2024, les sociétés « L.E.N.S. » et « SYLVAE » ont établi un projet de fusion par absorption de la société « L.E.N.S. » par la Société « SYLVAE », à laquelle la Société « L.E.N.S. » apporterait la totalité de son actif, évalué à 295.939 Euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 291.279 Euros, soit un apport net de 4.660 Euros. Il sera procédé à l'échange de parts sociales de la société absorbante contre des parts sociales de la société absorbée, soit 1 part sociale de la société absorbante contre 50 parts sociales de la société absorbée. Le capital social de la société « SYLVAE » serait porté de 8.000 Euros à 8.160 Euros par création de 16 parts sociales nouvelles, d'un montant nominal de 10 Euros chacune, numérotées de 801 à 816. La prime de fusion s'élèverait à 4.500 Euros. Toutes les opérations effectuées par la société « L.E.N.S. » depuis le 1er janvier 2024 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la Société « SYLVAE ». La date d'effet de la fusion est fixée rétroactivement au 1er janvier 2024. La Société « L.E.N.S. » sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, le 25 novembre 2024. POUR AVIS..